

RÈGLEMENTATION ÉPREUVES À LABELS REGIONAUX 2025



LIGUE RÉGIONALE DE
TRIATHLON

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

I.	<u>INTRODUCTION</u>	3
A.	OBJECTIFS	3
B.	PRINCIPES	3
II.	<u>CALENDRIER</u>	4
III.	<u>RÈGLES COMMUNES</u>	6
A.	REGLEMENTATION	6
B.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	6
1.	LABEL « DIVISION 3 » (D3)	6
2.	LABEL « JEUNES »	7
3.	LABEL « ADULTES »	7
C.	TITRES DECERNES	7
1.	LABEL « D3 »	7
2.	LABEL « JEUNES »	7
3.	LABEL « ADULTES »	7
D.	RECOMPENSES	7
1.	LABEL « D3 »	7
2.	LABEL « JEUNES »	8
3.	LABEL « ADULTES »	7
E.	DIFFUSION DES RESULTATS	8
IV.	<u>LABEL « DIVISION 3 » - CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES CLUBS</u>	9
A.	PRINCIPE	9
B.	INSCRIPTIONS	9
1.	INSCRIPTION AU CIRCUIT	9
2.	SUR L'ETAPE	10
C.	TENUES	11
D.	CLASSEMENT	11
1.	CLASSEMENT DE L'ETAPE	11
2.	CLASSEMENT GENERAL	12
E.	DISQUALIFICATION	12
V.	<u>LABEL « JEUNES » - CHALLENGE – CHAMPIONNAT – SÉLECTIF</u>	12
A.	INSCRIPTIONS	12
B.	CLASSEMENT	12
VI.	<u>LABEL « ADULTES » - CHALLENGE</u>	14
A.	INSCRIPTIONS	14
B.	CLASSEMENT	14

I. INTRODUCTION

A. OBJECTIFS

Animer le territoire de ressort ; mobiliser les licenciés sur plusieurs circuits d'épreuves ; établir une hiérarchie des clubs basée sur leurs efforts de développement.

B. PRINCIPES

L'organisation d'une épreuve support d'un label régional Provence – Alpes – Côte d'Azur de Triathlon (LIGUE) est confiée, après appel à candidature, à un organisateur agréé par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) située sur le territoire de la LIGUE.

Trois types de label sont délivrés :

- Label « Division 3 » - Championnat régional des clubs
- Label « Jeunes » - Challenges individuel et club - Championnat - Sélectif
- Label « Adultes » - Challenges individuel et club

La diffusion officielle des épreuves labélisées a été faite sur le site internet de la LIGUE (<https://www.triathlonprovencealpescotedazur.com/>) à l'issue de la réunion des organisateurs le lundi 2 décembre 2024.

II. CALENDRIER

- Label « Division 3 » - Championnat régional des clubs

TYPE D'ÉPREUVES	DUATHLON ÉTAPE 1	DUATHLON ÉTAPE 2	TRIATHLON ÉTAPE 1	TRIATHLON ÉTAPE 2	TRIATHLON ÉTAPE 3
ÉPREUVES / DISTANCES	16/03/2025 - Duathlon des Vignobles - Orange (84) - Distance : « S » individuel avec aspiration-abri	30/03/2025 - Duathlon de Marseille - Marseille (13) - Distance : « S » individuel avec aspiration-abri	27/04/2025 - Triathlon des Marettes - Vitrolles (13) - Distance : « S » individuel sans aspiration-abri	25/05/2025 - Triathlon de l'Ail - Piolenc (84) - Distance : « S » individuel avec aspiration-abri	07/06/2025 - Triathlon de Ferréols - Dignes les Binas (04) - Distance : « S » individuel avec aspiration-abri

- Label « Jeunes » - Challenges – Championnat – Sélectif (Tableau 1)

CATEGORIES / ÉPREUVES / DISTANCES / LABELS	DUATHLON	TRIATHLON	AQUATHLON	ÉPREUVE SUPPLEMENTAIRE 1	ÉPREUVE SUPPLEMENTAIRE 2	DERNIÈRE ÉTAPE
MINI – POUSSIN (MPO) - 6-9 ANS	01/03/2025 - Bike and Run et Duathlon du Dragon - Draguignan (83) - Distance : « Jeunes » Challenge Jeunes, Championnat Régional Benjamins	21/09/2025 - Triathlon des oranges pressées - Lapalud (84) - Distance : « Jeunes » Challenge Jeunes	21/06/2025 - Aquathlon des Orange Pressées - Piolenc (84) - Distances : « Jeunes » Challenge Jeunes	18/05/2025 - Triathlon Jeunes de La Ciotat - La Ciotat (13) - Distance : « Jeunes » Challenge Jeunes		28/09/2025 - Triathlon de l'étang - Berre (13) - Distances : « Jeunes » Challenge Jeunes
POUSSIN (PO) - 6-9 ANS						
PUPILLE (PU) - 8-11 ANS						
BENJAMIN (BE) - 10-13 ANS						

- Label « Jeunes » - Challenges – Championnat – Sélectif (Tableau 2)

CATEGORIES / ÉPREUVES / DISTANCES / LABELS	DUATHLON	TRIATHLON	AQUATHLON	RAID	ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE	DERNIÈRE ÉTAPE
BENJAMIN (BE) - XS		21/09/2025 -	21/06/2025 -			
MINIME (MI) - XS	30/03/2025 -	Triathlon des Oranges Pressées -	Aquathlon des Oranges Pressées -			28/09/2025 -
CADET (CA) - S	Digne les Bains (04) -	Lapalud (84) -	Piolenc (84) -			Triathlon de l'étang -
JUNIOR (JU) - S	Distances : « XS » - « S » individuel avec aspiration - abri Challenge Jeunes, Championnat	Distances : « XS » Individuel avec aspiration - abri Challenge Jeunes, Championnat Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors.	Distances : « XS » - « S » Challenge Jeunes, Championnat Régional Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Sélectif Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors			Berre (13) -
						Distances : « XS » - « S » Challenge Jeunes

- Label « Adultes » - Challenges

CATEGORIES / ÉPREUVES / DISTANCES	BIKE & RUN	DUATHLON	TRIATHLON « COURT »	TRIATHLON « LONG »	AQUATHLON	RAID	DERNIÈRE ÉTAPE
SENIOR	26/01/2025 -	23/03/2025 -	08/05/2025 -	28/06/2025 -	21/06/2025 -	31/05/2025 -	28/09/2025 -
	Duathlon des Rois -	Duathlon des Ferréols -	Triathlon de la Côte Bleue -	Triathlon M d'Embrun -	Aquathlon des Oranges Pressées -	Raid des Dentelles -	Triathlon de l'étang -
	Gémenos (13) -	Digne les Bains (04) -	Sausset les Pins (13) -	Embrun (05) -	Piolenc (84) -	Velleron (84) -	Berre (13) -
	Distance « S »	Distance « S »	Distance « M »	Distance « L »	Distance « S »	Distance « XS »	Distance « S »

III. RÈGLES COMMUNES

A. REGLEMENTATION

La « réglementation des épreuves à label régional » complète la [réglementation sportive](#).

B. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Label « Division 3 » (D3)

Ouvert aux licences compétitions « Jeune » et « Paratriathlon Jeune » (Cadets et Juniors, Garçons et Filles), « Senior et plus âgé » et « paratriathlon senior et plus âgé » (Seniors, Masters Hommes et Femmes).

Ouvert à l'ensemble des clubs de la LIGUE affiliés à la F.F.TRI. exempts de toutes créances auprès de la LIGUE et de la F.F.TRI.

Dans le cadre du développement de la pratique "Jeunes", la LIGUE sera autorisée à former une équipe appelée "LIGUE JEUNES » (une équipe homme et une équipe femme). Les licenciés des catégories allant de Cadet à U23 auront la possibilité de rejoindre ces équipes (composition conforme aux conditions définies par la commission technique) à condition que leurs clubs respectifs ne participent pas au circuit régional de la discipline concernée au cours de l'année en cours. Ces équipes figurent au classement du circuit régional, mais elles ne pourront en aucun cas prétendre à une qualification pour les demi-finales.

Dès lors qu'un athlète participe à une étape de Division 1 ou Division 2 de la discipline concernée en année N, il n'est plus autorisé à participer au circuit régional D3. Si un athlète des catégories Cadets à U23 participe à une étape de la Division 1 ou Division 2 de sa discipline au cours de l'année N en tant que membre de l'équipe U23, il est autorisé à prendre part au circuit régional D3.

Peuvent participer, uniquement les athlètes pour lequel(le)s la demande de licence aura été validée informatiquement dans l'application fédérale par la ligue régionale :

- En cas de mutation : au plus tard le 31 janvier de la saison en cours,
- En l'absence de mutation : au plus tard lors de l'inscription à l'étape.

Toutes les situations individuelles n'entrant pas dans cette réglementation seront examinées par la commission technique de la LIGUE.

Chaque club ne peut inscrire qu'une équipe par circuit et par sexe.

Chaque équipe inscrite se verra attribuer une série de numéros de dossards qu'elle gardera sur l'ensemble des épreuves du championnat.

2. Label « Jeunes »

Ouvert aux licences « Jeune » et « paratriathlon jeune » (Mini-Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors, Garçons et Filles).

3. Label « Adultes »

Ouvert aux licences « Senior et plus âgé » et « paratriathlon senior et plus âgé » (Seniors, Masters Hommes et Femmes).

C. TITRES DECERNES

1. Label « D3 »

La LIGUE décernera les titres de « champion régional des clubs D3 duathlon » et « champion régional des clubs D3 triathlon ».

2. Label « Jeunes »

La LIGUE décernera les titres de « vainqueur du challenge jeunes individuel » et « vainqueur du challenge jeunes clubs pour les divisions régionales 1, 2 et 3 aux clubs finissant 1er de leurs divisions respectives ».

La LIGUE décernera le titre de « champion régional jeunes » dans les catégories Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors pour les épreuves de :

- Aquathlon
- Duathlon
- Triathlon

3. Label « Adultes »

La LIGUE décernera les titres de « vainqueur du challenge adultes individuel » et « vainqueur du challenge clubs pour les divisions régionales 1, 2 et 3 aux clubs finissant 1er de leurs divisions respectives ».

La LIGUE décernera le titre de « champion régional adultes » aux vainqueurs individuels du « challenge adultes » des catégories Seniors et Masters.

D. RECOMPENSES

Pour la remise des prix, la présence est obligatoire.

1. Label « D3 »

Seront récompensés, par une coupe, lors de chaque étape : les 3 premiers clubs féminins et masculins.

Seront récompensés, par une coupe, lors la finale : les 3 premiers clubs féminins et masculins.

2. Label « Jeunes »

Seront récompensés, par une coupe, lors de la finale du « challenge individuel » : la première fille et le premier garçon de chaque catégorie (mini-poussins à juniors).

Seront récompensés, par une coupe les 3^{er} individuel. Seront récompensés par une dotation financière, lors de la finale du « challenge clubs » : les 3 premiers clubs de Régionale 1, le 1^{er} de la Régionale 2 et le 1^{er} de la régionale 3.

1 ^{ère} équipe R1 : 1000 €
2 ^{ème} équipe R1 : 800 €
3 ^{ème} équipe R1 : 600 €
1 ^{ère} équipe R2 : 400 €
1 ^{ère} équipe R3 : 200€

Seront récompensés par un **trophée** lors de la finale du « challenge clubs » : les 1^{er} de chaque division (1^{er} Régionale 1, 1^{er} Régionale 2 et 1^{er} Régionale 3). Ce trophée faisant apparaître chaque vainqueur du challenge d'année en année, il sera à retourner à la LIGUE avant le 31 décembre de l'année en cours. Les divisions Régionales 1 et Régionales 2 resteront composées de **12 clubs**. Si un club ne se réaffilie pas, le premier club reléguable sera maintenu dans la division où il a évolué la saison précédente.

3. Label « Adultes »

Seront récompensés, par des dotations, lors de la finale du « challenge individuel » : la 3^{ème} femme et le 3^{er} homme de chaque catégorie (seniors et masters).

Seront récompensés, par une coupe les 3^{er} individuel. Seront récompensés par une dotation financière, lors de la finale du « challenge clubs » : les 3 premiers clubs de Régionale 1, le 1^{er} de la Régionale 2 et le 1^{er} de la régionale 3.

1 ^{ère} équipe R1: 600 €
2 ^{ème} équipe R1 : 500 €
3 ^{ème} équipe R1 : 400 €
1 ^{ère} équipe R2 : 300 €
1 ^{ère} équipe R3 : 200€

Seront récompensés par un trophée lors de la finale du « challenge clubs » : les 1^{er} de chaque division (1^{er} Régionale 1, 1^{er} Régionale 2 et 1^{er} Régionale 3). Ce trophée faisant apparaître chaque vainqueur du challenge d'année en année, il sera à retourner à la LIGUE avant le 31 décembre de l'année en cours.

Les divisions Régionales 1 et Régionales 2 resteront composées de 12 clubs. Si un club ne se réaffilie pas, le premier club reléguable sera maintenu dans la division où il a évolué la saison précédente.

E. DIFFUSION DES RESULTATS

Après validation par la LIGUE, les classements seront publiés sur le site internet de la LIGUE (www.triathlonprovencealpescotedazur.com).

IV. LABEL « DIVISION 3 »- CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES CLUBS

A. PRINCIPE

Le Championnat de France des clubs de D3 de Duathlon se dispute sur la formule d'élimination directe sur trois niveaux consécutifs :

- Niveau 1 :
 - Circuit régional. **À l'issue de la 1^{ère} étape du circuit régional de D3 duathlon au duathlon des Vignobles – Orange (84)**, les 10 premières équipes accèdent au niveau 2.
- Niveau 2 :
 - 1/2 finale nationale Masculins D3 zone Sud-Est – 30 mars 2025 – Tullins (38) Les 5 premières équipes du circuit régional accèdent au niveau 3.
 - 1/2 finale nationale Féminines D3 zone Sud-Est – 30 mars 2025 – Tullins (38) Les 5 premières équipes du circuit régional accèdent au niveau 3.
- Niveau 3 :
 - Finale nationale Masculins D3 – 14 septembre 2025 – Monteux (84). Les 3 premières équipes accèdent à la D2.
 - Finale nationale Féminines D3 – 14 septembre 2025 – Monteux (84). Les 3 premières équipes accèdent à la D2.

Le Championnat de France des clubs de D3 de Triathlon se dispute sur la formule d'élimination directe sur trois niveaux consécutifs :

- Niveau 1 :
 - Circuit régional. Les 10 premières équipes accèdent au niveau 2.
- Niveau 2 :
 - 1/2 finale nationale Masculins D3 zone Sud-Est – 5 juillet 2025 – Lapte (43). Les 5 premières équipes accèdent au niveau 3.
 - 1/2 finale nationale Féminines D3 zone Sud-Est – 5 juillet 2025 – Lapte (43). Les 5 premières équipes accèdent au niveau 3.
- Niveau 3 :
 - Finale nationale Masculins D3 – 14 septembre 2025 – Monteux (84). Les 2 premières équipes accèdent à la division 2 (D2).
 - Finale nationale Féminines D3 – 14 septembre 2025 – Monteux (84). Les 3 premières équipes accèdent à la division 2 (D2).

B. INSCRIPTIONS

1. Inscription au circuit

Le club souhaitant participer est tenu, avant le 31 janvier 2025 de s'inscrire sur le module d'inscription D3 du chronométreur, via le formulaire suivant : <https://eventicom.fr/index.php?evenements/detail/Championnat-regional-des-clubs-Division-3-de-Duathlon-et-Triathlon-2025-Ligue-Provence-Alpes-Cote-dAzur-de-Triathlon-1418>

Les droits d'inscriptions pour l'ensemble des étapes sont de 300^e par équipes en duathlon et 525^e par équipes en triathlon hors frais bancaires.

Le forfait sur une ou plusieurs étapes (équipe incomplète ou non-partante) ne donne pas lieu au remboursement des frais d'inscriptions. Le montant total sera reversé à l'organisateur de l'étape.

Une visioconférence sera organisée par la LIGUE, entre deux et trois semaines avant la première étape du circuit D3 de Duathlon, pour présenter les circuits 2025, ou la présence des clubs inscrits (reponsable D3) est fortement recommandée.

2. Sur l'étape

Le club est tenu d'inscrire une équipe de 5 athlètes maximum, plus les athlètes supplémentaires (sauf pour les épreuves en contre-la-montre par équipe) pour les écoles de triathlon labellisées 2025, sur le module d'inscription D3 du chronométrateur, au plus tard sept jours avant la date de l'étape à 23h59. Aucun minimum de membres de l'équipe est exigé pour prendre le départ d'une étape.

Concernant les étapes en contre la montre par équipes, une équipe doit être composée au minimum de 3 athlètes pour pouvoir prendre le départ.

Les clubs non-labellisés « École de Triathlon » pourront inscrire 5 athlètes maximum.

Les clubs labellisés 2025 « École de Triathlon *, **, et *** » pourront inscrire 7 athlètes maximum (sauf pour les épreuves en contre-la-montre par équipe).

Les clubs labellisés 2025 « label Avenir » pourront inscrire 6 athlètes maximum (sauf pour les épreuves en contre-la-montre par équipe).

Le club est tenu au retrait des dossards, de confirmer la composition de l'équipe prenant le départ auprès de la LIGUE.

La composition de l'équipe pourra être modifiée dans la limite d'une modification (ajout, remplacement) uniquement lors du retrait des dossards, selon les règles définies dans le paragraphe *introduction-conditions de participation*.

Dans le cadre d'une inscription d'athlète supplémentaire sur une étape, le club s'acquitte des droits d'inscription de l'athlète considéré (25 euros par athlètes) directement auprès de l'organisation lors du retrait des dossards.

Les athlètes supplémentaires devront :

- Être inscrits sept jours avant l'épreuve sur le module d'inscription D3 du chronométrateur
- Être de catégories cadets, juniors ou U23
- Avoir fait la demande de licence compétition FFTRI et qu'elle soit validée informatiquement dans l'application fédérale par la LIGUE selon les règles définies dans le paragraphe *introduction-conditions de participation*

C. TENUES

La tenue devra être identique pour l'ensemble des athlètes (U23 également) de l'équipe et à minima faire figurer le nom du club.

Sur chaque étape, les athlètes devront se présenter à l'entrée de l'aire de transition avec la tenue de course. La conformité des tenues de course (tenue identique et nom du club) sera validée par la LIGUE à l'entrée de l'aire de transition et durant la course.

En cas de tenues non-conformes durant la course, le club sera sanctionné d'une pénalité de 20 points sur l'étape.

Une tenue est considérée comme conforme si la marque, le design (trifonctions manche courtes et sans manches ne sont pas considérées comme identiques), le code couleurs et le positionnement des couleurs est identique entre les athlètes.

En cas d'intempéries, sur validation de la LIGUE, les athlètes pourront porter :

- Une sous-tenue tout au long de l'épreuve.
- Une sur-tenue lors de la partie cycliste.

D. CLASSEMENT

1. Classement de l'étape

Le concurrent marque le nombre de points égal à sa place (le 1^{er} marque 1 point...)

Addition des points des 3 premiers de chaque équipe, athlètes supplémentaires compris.

Le classement par équipe est établi en fonction du nombre de points inscrits par l'équipe.

L'équipe ayant le plus faible capital de points sera classée première. Dans le cas d'une épreuve disputée en équipe (relais, contre-la-montre par équipe...) le classement de l'équipe est établi à partir du classement de l'épreuve.

Le classement des équipes de club sur l'étape donne lieu à l'attribution de points, comme ci-après :

1^{ère} équipe : 20 pts	10^{ème} équipe : 08 pts
2^{ème} équipe : 18 pts	11^{ème} équipe : 07 pts
3^{ème} équipe : 16 pts	12^{ème} équipe : 06 pts
4^{ème} équipe : 14 pts	13^{ème} équipe : 05 pts
5^{ème} équipe : 13 pts	14^{ème} équipe : 04 pts
6^{ème} équipe : 12 pts	15^{ème} équipe : 03 pts
7^{ème} équipe : 11 pts	16^{ème} équipe : 02 pts
8^{ème} équipe : 10 pts	
9^{ème} équipe : 09 pts	

Au-delà de la 16ème place, les équipes classées marquent un (1) point.

Les équipes déclassées, non-classées et les équipes absentes sur l'étape obtiennent zéro (0) point.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le 3^{ème} concurrent le mieux classé.

2. Classement général

Le classement général du circuit est établi en additionnant les points obtenus par chaque équipe de club sur chaque étape. Le club obtenant le plus grand nombre de points à l'issue du circuit est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, est déclaré premier le club ayant obtenu le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de deuxièmes places, et ainsi de suite. En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière étape courue détermine le classement. Le classement général est effectué en tenant compte uniquement du classement des étapes réalisées.

E. DISQUALIFICATION

Le non-respect de cette réglementation sportive spécifique entraîne l'exclusion définitive de l'équipe.

V. LABEL « JEUNES » - CHALLENGE – CHAMPIONNAT – SÉLECTIF

A. INSCRIPTIONS

L'athlète (ou le club) souhaitant participer à une manche du challenge jeunes est tenu de s'inscrire directement pour chacune des manches sur le module d'inscription du chronométreur au plus tard à J-2 à 23h59, soit pour une épreuve le dimanche : le vendredi à 23h59.

B. CLASSEMENT

La méthode de calcul pour le classement du challenge jeunes individuel s'effectue de la manière suivante :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	45	10	18	19	8
2	40	11	16	20	7
3	36	12	15	21	6
4	32	13	14	22	5
5	29	14	13	23	4
6	26	15	12	24	3
7	24	16	11	25	2
8	22	17	10	26	1
9	20	18	9		

Au-delà de la 26^e place, chaque participant marque un (1) point.

Un coefficient de 1,5 est appliqué à la finale sur les points individuels.

Un coefficient de 0,8 s'applique au total des points obtenus par le club organisateur à partir de la seconde étape qu'il organise, dans l'ordre chronologique du calendrier, uniquement s'il organise plus d'une étape du challenge.

Le classement des clubs pour une manche est basé sur le nombre total de points marqués par les athlètes licenciés dans le club lors de cette manche. A ce total de points est appliqué un coefficient de participation. Ce coefficient est déterminé en comparant :

Le nombre total de licenciés du club 48h avant la 1^{ère} étape du challenge de l'année en cours dans les catégories concernées par l'étape (par exemple, Mini-Poussins à Benjamins),

Avec le nombre d'arrivants de ces mêmes catégories pour ce club.

Le coefficient de participation est ensuite utilisé pour ajuster les points réalisés par le club lors de la manche.

Exemples de calcul :

Exemple 1 :

Points marqués par le club X : 112 points

Nombre de licenciés jeunes (Mini-Poussins à Benjamins) : 28

Nombre d'arrivants : 8

Taux de participation : $(8/28) = 0,28 \implies$ Coef 1,28

Points ajustés = 143,36

Exemple 2 :

Points marqués par le club X : 127 points

Nombre de licenciés jeunes (Mini-Poussins à Benjamins) : 18

Nombre d'arrivants : 4

Taux de participation : $(4/25) = 0,16 \implies$ Coef 1,16

Points ajustés = 147,32

Exemple 3 :

Points marqués par le club X : 82 points

Nombre de licenciés jeunes (Mini-Poussins à Benjamins) : 9

Nombre d'arrivants : 8

Taux de participation : $(8/9) = 0,89 \implies$ Coef 1,89

Points ajustés = 154,98

Calcul pour le classement final des clubs : Addition des points de toutes les manches en prenant en considération les coefficients mentionnés ci-dessus.

Les clubs participant pour la première fois au challenge régional jeune seront classés en division régional 3 sur le classement final 2025 :

- Les 3 premiers clubs du niveau Régional 2, accèdent au niveau Régional 1 pour la saison 2026
- Les 3 premiers clubs du niveau Régional 3, accèdent au niveau Régional 2 pour la saison 2026
- Les 3 derniers clubs du niveau Régional 1, descendent au niveau Régional 2 pour la saison 2026
- Les 3 derniers clubs du niveau Régional 2, descendent au niveau Régional 3 pour la saison 2026

Il n'y aura pas de distinctions (épreuves, formats, départs ...) par rapport au niveau régional sur l'ensemble des manches du Challenge Jeunes ;

VI. LABEL « ADULTES »- CHALLENGE

A. INSCRIPTIONS

L'athlète (ou le club) souhaitant participer à une manche du challenge adultes est tenu de s'inscrire directement pour chacune des manches sur le module d'inscription du chronométreur au plus tard à J-2 à 23h59, soit pour une épreuve le dimanche : le vendredi à 23h59.

B. CLASSEMENT

La méthode de calcul pour le classement du challenge adultes individuel s'effectue de la manière suivante :

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	100	7	60
2	96	8	57
3	82	9	54
4	75	10	51
5	69	11 – 59	-1pts/place
6	64		

Au-delà de la 60^e place, chaque participant marque 1 point.

Un coefficient de 1,5 est appliqué à la finale. Le club organisateur de la finale pourra utiliser ce coefficient sur l'étape où il marque le plus de points de la saison en cours.

Bike & Run : Les équipiers peuvent être de catégorie d'âge différentes mais doivent être composées d'athlètes d'un même club. Une équipe peut être composée d'un athlète senior et d'un athlète master. Dans ce cas, l'équipe est classée dans la catégorie senior.

Pour cette discipline, les équipes mixtes seront également comptabilisées de la même façon que les équipes garçons et filles.

Raids : Les équipiers peuvent être de catégorie d'âge différentes mais doivent être composées d'athlètes d'un même club. Une équipe peut être composée d'un athlète senior et d'un athlète master. Dans ce cas, l'équipe est classée dans la catégorie senior.

Pour cette discipline, les équipes mixtes seront également comptabilisées de la même façon que les équipes garçons et filles.

Le classement des clubs pour une manche est basé sur le nombre total de points marqués par les athlètes licenciés dans le club lors de cette manche. A ce total de points est appliqué un coefficient de participation. Ce coefficient est déterminé en comparant :

Le nombre total de licenciés du club 48h avant la 1ère étape du challenge de l'année dans les catégories séniors à vétérans.

Avec le nombre d'arrivants de ces mêmes catégories pour ce club. Le coefficient de participation est ensuite utilisé pour ajuster les points réalisés par le club lors de la manche.

Exemples de calcul :

Exemple 1 :

Points marqués par le club X : 379 points

Nombre de licenciés séniors et masters : 185

Nombre d'arrivants : 8

Taux de participation : $(8/185) = 0,04 \implies$ Coef 1,04

Points ajustés = 394,16

Exemple 2 :

Points marqués par le club X : 395 points

Nombre de licenciés séniors et masters : 61

Nombre d'arrivants : 14

Taux de participation : $(14/61) = 0,23 \implies$ Coef 1,23

Points ajustés = 485,85

Exemple 3 :

Points marqués par le club X : 246 points

Nombre de licenciés séniors et masters : 23

Nombre d'arrivants : 18

Taux de participation : $(18/23) = 0,78 \implies$ Coef 1,78

Points ajustés = 437,88

Calcul pour le classement final des clubs : Addition des points de toutes les manches en prenant en considération les coefficients mentionnés ci-dessus.

Les clubs participant pour la première fois au challenge régional jeune seront classés en division régional 3 sur le classement final 2025 :

- Les 3 premiers clubs du niveau Régional 2, accèdent au niveau Régional 1 pour la saison 2026
- Les 3 premiers clubs du niveau Régional 3, accèdent au niveau Régional 2 pour la saison 2026
- Les 3 derniers clubs du niveau Régional 1, descendent au niveau Régional 2 pour la saison 2026
- Les 3 derniers clubs du niveau Régional 2, descendent au niveau Régional 3 pour la saison 2026

Il n'y aura pas de distinctions (épreuves, formats, départs ...) par rapport au niveau régional sur l'ensemble des manches du Challenge Adultes.

Sur les 7 épreuves du challenge adultes 2025, uniquement les 6 meilleurs résultats seront retenus.

Merci à nos partenaires !

Merci à nos partenaires !

